

<b>Délibération N°</b>	<b>D24-056</b>	<b>Acte publié le</b>	<b>27/06/2024</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	<b>36</b>	<b>Présents</b>	<b>26</b>
		<b>Votants</b>	<b>32</b>

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

**Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : ~~Mmes et MM~~ ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES~~ Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX~~ Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, ~~QUEMIN~~ André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations** : CARLES Michel à ROUSSEL Régis REY Christian à MUCCIARELLI Laurence  
 GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine TERRY Joël à CASTAING Patrick  
 GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

**Nomenclature ACTES : 1113**

**D24-056 / MARCHES DE TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE ROCHE - DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil Communautaire approuvait l'Avant-Projet du centre de loisirs intercommunal de Roche, tel que présenté par le groupement WILD Architecture, pour un coût des travaux estimé à 1 090 k€ HT.

Autorisé par la délibération 21/096 du 18 novembre 2021, le Président a validé l'Avis d'Appel Public à Concurrence pour les travaux de construction, publié le 31/05/2024 pour une durée de 30 jours.

L'analyse des offres et l'attribution des marchés interviendront en juillet prochain.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- VU la délibération communautaire n° 21-096 du 18 novembre 2021, approuvant le lancement de la consultation pour l'opération de construction d'un centre de loisirs intercommunal sur la commune de Roche ;
- D'AUTORISER le Président à attribuer les marchés de travaux pour un montant total estimé à 1 090 k€ HT ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	